

Experts Comptables
Commissaires aux comptes

Rouen

7 rue Berthe Morisot
76100 Rouen



+33 (0) 2 35 88 62 00

Le Havre

82 rue Jules Siegfried
76600 Le Havre



+33 (0) 2 35 22 11 75

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

ASSOCIATION AXED

549 rue Herbeuse

76230 BOIS GUILLAUME

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

ASSOCIATION AXED**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AXED relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un excédent de l'exercice de 202 028 € et un total bilan de 25 284 584 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le paragraphe « *Règles et méthodes comptables* » de la page 1 de l'annexe des comptes annuels présente les conséquences de l'application du règlement de l'ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers modifiant plusieurs règlements, en coordination avec le règlement ANC 2022-06, dont le règlement de l'ANC n°2018-06 à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette note expose notamment les retraitements de présentation opérés au bilan et au compte de résultat afin d'assurer la comparabilité des informations financières entre les exercices.
- Le paragraphe « *Indemnités de fin de carrière* » de la page 2 de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode d'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière intervenu au cours de l'exercice. À compter de l'exercice 2025, l'association applique la méthode préférentielle consistant à évaluer cet engagement à l'égard de l'ensemble des salariés concernés, alors que seuls les salariés âgés de plus de 50 ans étaient précédemment retenus. Cette note présente les incidences de ce changement de méthode sur les comptes de l'exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les comptes annuels des associations du secteur sanitaire et social sont établis conformément à des règles spécifiques prévues par le règlement ANC n°2019-04. Nous nous sommes assurés que les modalités d'arrêté des comptes annuels de votre association établis au 31 décembre 2025 annexés au présent rapport, étaient conformes à ces dispositions. Nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôles des différents établissements et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chaque établissement.
- Votre Association procède à des estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels portant notamment sur les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Engagements en matière de pensions et retraite » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen,

RéMétis

Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE


Mathieu amice
2026.06.22
 19:49:51 +02'00'

COMPTES ANNUELS
ANNEXES AU RAPPORT

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	371 485	283 058	88 428	127 261
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement	95 596	51 600	43 996	49 292
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	54 152	46 347	7 805	2 862
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	2 089 384	10 201	2 079 182	2 081 474
	Constructions	19 104 861	10 690 628	8 414 234	8 659 549
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	6 072 046	4 753 276	1 318 770	1 375 874
	Autres immobilisations corporelles	3 952 708	2 875 615	1 077 094	1 273 526
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	330 958		330 958	437 477
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	207 474	28 215	179 259	179 259
	Créances rattachées à des participations	1 954		1 954	1 954
	Titres imm. de l'activité de portefeuille	104 352		104 352	104 352
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	656 760		656 760	686 111
	Autres immobilisations financières	28 690		28 690	39 490
Total II		32 698 935	18 455 882	14 243 054	14 891 221
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	15 651		15 651	26 751
	Avances et acomptes versés sur commandes	68 500		68 500	54 499
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 034 455	34 542	999 913	1 071 567
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	564 371	7 211	557 160	1 020 379
	Charges constatées d'avance	69 170		69 170	86 483
	Valeurs mobilières de placement	5 571 276		5 571 276	5 191 562
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	3 671 432		3 671 432	3 167 745
Total III		10 994 855	41 753	10 953 103	10 618 988
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		44 065 276	18 780 692	25 284 584	25 637 470

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		Règlement ANC 2022-06	
		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	5 966 741	5 966 741
	Fonds propres complémentaires	1 561 073	1 561 073
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	1 223 514	1 223 514
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	6 115 886	5 743 599
	Autres	166 587	166 587
	Report à nouveau	728 347	707 671
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	(2 780 048)	(1 124 781)
	Excédent ou déficit de l'exercice	202 028	(812 734)
	Situation nette (sous-total)	13 184 127	13 431 670
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	890 973	974 837
	Provisions réglementées	304 975	266 677
	Total I	14 380 075	14 673 185
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	603 964	636 730
	Total III	603 964	636 730
Provisions	Provisions pour risques	128 329	54 764
	Provisions pour charges	917 178	494 497
	Total IV	1 045 508	549 261
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	4 780 955	5 384 248
	Emprunts et dettes financières divers	18 822	20 650
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	228	1 685
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	800 800	976 894
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	3 383 121	3 150 293
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 691	68 491
	Autres dettes	94 406	57 738
	Produits constatés d'avance	145 924	118 295
	Total V	9 255 038	9 778 294
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	25 284 584	25 637 470

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	11 626	13 040
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 035 947	1 990 597
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	23 905 454	22 912 539
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	20 395	39 407
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	118 624	2 293 204
	Utilisations des fonds dédiés	108 602	100 306
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	11 000	
	Autres produits	2 276 905	2 226 528
Total des produits d'exploitation		28 488 552	29 575 621
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks	7 821	14 482
	Autres achats et charges externes	6 903 536	7 642 485
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 399 848	1 463 481
	Salaires	12 066 387	12 815 785
	Cotisations sociales	4 784 265	5 390 094
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 319 461	1 312 825
	Dotation aux provisions	120 959	57 313
	Reports en fonds dédiés	92 398	19 837
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	1 512 024	1 780 330
Total des charges d'exploitation		28 206 700	30 496 632
RESULTAT D'EXPLOITATION		281 852	(921 011)

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION				281 852	(921 011)
PRODUITS FINANCIERS	De participation				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			64 925	111 750
	Autres intérêts et produits assimilés			13 708	9 113
	Reprises sur dépréciations et provisions				6 552
	Différences positives de change				
	Produits des immobilisations financières cédées				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			222	7 324
Total des produits financiers				78 855	134 739
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				28 215
	Intérêts et charges assimilées			117 764	126 755
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				542
Total des charges financières				117 764	155 512
RESULTAT FINANCIER				(38 909)	(20 773)
RESULTAT COURANT avant impôts				242 943	(941 784)
	Produits exceptionnels				174 919
	Charges exceptionnelles			40 915	45 870
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(40 915)	129 050
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices					
TOTAL DES PRODUITS				28 567 407	29 885 279
TOTAL DES CHARGES				28 365 379	30 698 013
EXCEDENT ou DEFICIT				202 028	(812 734)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL					
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Article	Titre	Si applicable	Si non applicable *
Art 431-2	Description du modèle économique de l'entité	Page 1	
Art 831-1	Principes généraux	Page 1	
Art 831-2	Changements comptables	Page 1	
Art 831-3	Changements comptables - Informations complémentaires	Page 1	
Art 832-1	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	Page 3	
Art 832-2	Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	Page 4	
Art 832-3	Réévaluation des immobilisations corporelles et financières	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 832-4	Précisions sur certains éléments d'actif immobilisé	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 431-3	Actifs inaliénables	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 431-4	Donations temporaires d'usufruit (DTU)	N/A	L'association n'a reçu aucune DTU sur 2025
Art 832-5	Informations relatives aux filiales et participations	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 832-6	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 832-7	Précisions sur les stocks et les en-cours	Page 6	
Art 832-8	Dépréciations de l'actif circulant	Page 5	
Art 832-9	Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	Page 7	
Art 832-10	Précisions sur certains postes d'actif	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 431-5 / Art 153-1	Fonds propres non APG	Page 10	
Art 153-2	Détail de l'excédent ou du déficit effectif	Page 9	
Art 431-5-1	Titres associatifs	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 431-6 / Art 153-3	Fonds dédiés	Page 12	
Art 431-7	Fonds reportés liés aux legs ou donations	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 832-13	Provisions et passifs éventuels	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 832-14	Précisions sur les provisions significatifs et certains passifs éventuels	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 832-15	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	Page 7	
Art 832-16	Précisions sur les dettes	Page 8	
Art 832-17	Précisions sur certains postes de passif	Page 9	
Art 832-18	Ventilation du Chiffre d'affaires / produits d'exploitation	Page 11	
Art 431-8	Legs, donations et assurances-vie	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 431-9	Concours publics et subventions	Page 14	
Art 832-19	Précisions relatives à certains éléments	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 832-20	Honoraires des commissaires aux comptes	Page 15	
Art 832-21	Produits et charges inscrits en résultat exceptionnel au cours de l'exercice	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 833-1	Modification de la législation fiscale postérieure à la date de clôture	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 833-2	Crédits d'impôts	N/A	
Art 833-3	Informations relatives aux corrections de valeurs	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 833-4	Informations complémentaires relatives au régime fiscal	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 431-10	Contributions volontaires en nature	Page 14	
Art 431-11	Mises à disposition gratuites de biens	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 834-1	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 431-12	Transactions avec les contreparties	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 835-1	Avances, crédits et engagements	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 835-2	Rémunérations	Page 14	
Art 431-13	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	Page 14	
Art 836-1	Engagements hors bilans donnés et reçus	Page 11	
Art 836-2	Engagements hors bilans complément relatifs aux entités liées	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 836-3	Engagements pris en matière de crédit-bail	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 836-4	Engagements pris en matière de crédit-bail - informations complémentaires	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 836-5	Autres opérations non inscrites au bilan	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 837-1	Informations relatives à l'effectif	Page 14	
Art 837-2	Informations relatives à l'effectif par catégorie	Page 14	
Art 838-2	Informations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et plans	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-3	Informations relatives aux certificats de valeur garantie, de bons de cession de valeur	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-4	Informations relatives aux contrats à long terme	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-5	Informations relatives aux opérations d'échange	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-6	Informations relatives aux quotas d'émission de gaz à effet de serre et instruments	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-7	Informations relatives aux CEE	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-8	Informations relatives aux remises accordées à un débiteur par ses créanciers dans le	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-9	Informations relatives aux opérations de désendettement de fait	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-10	Informations relatives à la vente à réméré	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-11	Informations relatives aux actifs donnés en garantie dans le cadre de contrats de gara	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-12	Informations relatives aux opérations de fiducie	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-13	Informations relatives aux instruments financiers à terme et aux opérations de couve	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-14	Informations relatives aux fusions et opérations assimilées	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-15	Informations relatives aux jetons émis et aux jetons détenus	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-16	Informations relatives aux actifs numériques des prestataires de services sur actifs	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-17	Informations relatives à la formation professionnelle	N/A	L'Association n'est pas concernée
Art 838-18	Informations relatives aux fonds non remboursables et aux avances	N/A	L'Association n'est pas concernée

Règles et Méthodes Comptables

Présentation de l'association

L'AXED est une association de droit privé à but non lucratif, fondée en 1955 conformément aux dispositions de la loi du 1 juillet 1901, et dont la déclaration a été publiée au Journal officiel le 27 mai 1955.

L'AXED est une association de parents de personnes en situation de handicap d'amis partageant les mêmes valeurs. Créée à l'origine par des parents et des personnes proches pour des enfants déficients qui ne trouvaient pas de place à l'école, sa mission est aujourd'hui de proposer aux enfants et adultes en situation de handicap, différentes modalités d'accompagnement, dans le respect de leur choix.

Elle est apolitique et non confessionnelle. Sa mission est aussi de représenter les personnes handicapées et leurs familles.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **25 284 584** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **28 567 407** euros et un total **charges** de **28 365 379** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **202 028** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles générales

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du code d'action sociale et des familles, aux dispositions spécifiques applicables du règlement 2018-06 et au règlement ANC 2019-04 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 applicable au 1er janvier 2025.

Changement de méthode comptable – Application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

Ce changement résulte d'un changement de réglementation comptable qui s'impose à l'entité et n'a pas à être justifié. (PCG, art. 122.1).

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière

L'association a modifié, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la méthode de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière, en étendant son périmètre à l'ensemble des salariés, alors qu'elle était précédemment limitée aux seuls salariés âgés de plus de 50 ans. En conséquence, l'effet cumulé de ce changement au titre des exercices antérieurs a été imputé sur le report à nouveau à l'ouverture de l'exercice, et seule la variation de la provision au titre de l'exercice, correspondant à une reprise nette de 26 889 €, a été comptabilisée en résultat.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	465 095		1 986			467 081
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	45 242		8 910			54 152
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	510 337		10 896			521 233
CORPORELLES	Terrains	2 089 384					2 089 384
	Constructions sur sol propre	13 756 654		15 850			13 772 503
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement	5 011 906		321 624		1 172	5 332 358
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 781 216		290 830			6 072 046
	Instal., agencement, aménagement divers	572 685		27 852			600 537
	Matériel de transport	1 858 205		68 909			1 927 114
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 305 080		59 125			1 364 205
	Emballages récupérables et divers	60 852					60 852
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes	437 477			106 520		330 958
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		30 873 459		784 190	106 520	1 172	31 549 958
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	207 474					207 474
	Créances rattachées à des participations	1 954					1 954
	Autres titres immobilisés	104 352					104 352
	Prêts et autres immobilisations financières	725 601			40 151		685 450
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 039 381			40 151		999 230
TOTAL		32 423 177		795 086	146 670	1 172	33 070 421

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			288 542	46 115		334 657
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			42 380	3 967		46 347
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			330 922	50 083		381 004
CORPORELLES	Terrains			7 910	2 292		10 201
	Constructions sur sol propre			7 194 329	377 302		7 571 630
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			2 914 682	205 121	806	3 118 997
	Instal technique, matériel outillage industriels			4 405 342	347 934		4 753 276
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			163 027	56 224		219 251
	Matériel de transport			1 313 459	197 100		1 510 558
	Matériel de bureau, mobilier			986 889	98 065		1 084 954
	Emballages récupérables et divers			59 922	930		60 852
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				17 045 559	1 284 967	806	18 329 720
TOTAL				17 376 480	1 335 050	806	18 710 724

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	266 677	38 298		304 975
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	266 677	38 298		304 975
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		73 565		73 565
	Pour garanties données aux clients	51 000			51 000
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	494 497	537 583	114 902	917 178
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	3 764			3 764
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	549 261	611 149	114 902	1 045 508
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	28 215			28 215
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	35 646		1 104	34 542
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	7 211			7 211
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	71 072		1 104	69 968
TOTAL GENERAL		887 010	649 446	116 006	1 420 450
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			120 959 40 915	116 006	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	15 651	19 793		4 142
Autres approvisionnements		6 958		6 958
TOTAL I	15 651	26 751		11 100
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	15 651	26 751		11 100

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 954	1 954	
	Prêts	656 760	656 760	
	Autres immobilisations financières	28 690		28 690
	Clients, usagers douteux ou litigieux	35 767	35 767	
	Autres créances clients, usagers	998 687	998 687	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	13 918	13 918	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 484	4 484	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	316 540	316 540	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	229 429	229 429	
	Charges constatées d'avance	69 170	69 170	
	TOTAL DES CREANCES	2 355 400	2 326 710	28 690
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	525 628	525 628		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	4 255 418	370 229	1 726 342	2 158 847
	Emprunts et dettes financières divers	18 822	18 822		
	Fournisseurs et comptes rattachés	800 800	800 800		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	1 452 297	1 452 297		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 694 283	1 694 283		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 846	4 846		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	231 696	231 696		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 691	30 691		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	94 406	94 406		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	145 924	145 924		
	TOTAL DES DETTES	9 254 810	5 369 621	1 726 342	2 158 847
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		69 170	69 170
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			69 170

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		145 924	145 924
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			145 924

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-I	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise	7 527 814				7 527 814
Fonds propres avec droit de reprise	1 223 514				1 223 514
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	5 743 599	372 287			6 115 886
Autres réserves	166 587				166 587
Report à nouveau	707 671	20 675			728 347
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs	(1 124 781)	(1 205 696)	(449 571)		(2 780 048)
Excédent ou déficit de l'exercice	(812 734)	812 734	202 028		202 028
Situation nette	13 431 670		(247 543)		13 184 127
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	974 837		29 266	113 131	890 973
Provisions réglementées	266 677		38 298		304 975
TOTAL	14 673 185		(179 979)	113 131	14 380 075

Résultats 2025 Par établissements

Etablissement	Déficit	Excédent
ASSOCIATION		43 201
ESAT CO		182 912
CEC		7 207
TOTAL		233 320
RESULTAT GESTION LIBRE		233 320
ESATMS		94 391
FOYER L ETAPE	50 927	
MAS MAISON DE L ARRED		165 875
SAVP BAPEAUME	15 084	
SAVS BAPEAUME	3 552	
SAVS DUMONT D URVILLE		310
SEAP ENVOL SAINT JEAN		41 835
IME L'ENVOL SAINT JEAN	111 244	
SESSAD L ENVOL SAINT JEAN		92 139
FOYER DE VIE LE CERISIER	10 756	
MAS LE BEAU SITE	68 216	
FAM Hébergement	245 234	
FAM SOIN		79 172
TOTAL	505 014	473 722
RESULTAT ETABLISSEMENTS SOUS CONTRÔLE	31 292	
RESULTAT AGREGÉ		202 028

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	2 035 947		2 035 947
TOTAL	2 035 947		2 035 947

Prestations de services ESAT : 1 264 882 €
Autres prestations : 771 065 €

Autres informations

Tableau de variation des fonds dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés sans dépenses au cours des deux derniers exercices
636 730	92 398	125 164			603 964	603 964

Détail par projet et par établissement

FONDS DEDIES DETAILLES PAR PROJETS	ETABLISSEMENT	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations	Fonds dédiés clôture 31/12/2025
FONDS DEDIES A L INVESTISSEMENT	MAS LMA	298 44,14		5 982,98	23 861,16
FONDS DEDIES CNR ENERGIE	ESAT SOCIAL	78 419,42		6 831,93	71 587,49
FONDS DEDIES DON ROTARY	FHE	3 155,83		2 285,56	870,27
FONDS DEDIES FIN VEH INCENDIES	DIME	10 944,89		2 860,2	8 084,69
FONDS DEDIES INVESTISSEMENT	DIME	40 951,73		14 528,13	26 423,6
	ESAT SOCIAL	43 206,54		6 517,98	36 688,56
	SEAP	44 959,24		15 531,97	29 427,27
FONDS DEDIES LEQUESNE VAUTIER	FAM	7 354,26		630	6 724,26
FONDS DEDIES PERSONNEL	SAVS BAPEAUME	9 400,77			9 400,77
	SEAP	5 411			5 411
FONDS DEDIES RESS GEN PUBLIC	FDV	300			300
FONDS DEDIES SINISTRALITE	MAS LMA	0	62 640	7 711,44	54 928,56
FONDS DEDIES SUBV FONCTIONNT	FAM	49 470,34		1 975,02	47 495,32
	MAS LBS	9 783,66		2 357,19	7 426,47
FONDS DEDIES SUBV INVEST	FAM	125 058,76		19 253,89	105 804,87
FONDS DEDIES SUR AUTRES SUBV	DIME	5 119,69			5 119,69
	ESAT SOCIAL	4 618,14			4 618,14
	MAS LMA	25 344,8	29 757,61	9 788,2	45 314,21
	SAVP	521,76			521,76
	SEAP	933,12			933,12
FONDS DEDIES SUR DONS	MAS LMA	6 586,84		4 530,67	2 056,17
FONDS DEDIES SUR DONS (VELOS)	MAS LMA	795,32		616,33	178,99
FONDS DEDIES SUR DONS MANUELS AFF	DIME	830			830
	ESAT SOCIAL	10 772			10 772
	SAVS BAPEAUME	964,1			964,1
	SEAP	266,67			266,67

Autres informations

FONDS DEDIES TINCELIN / ROTARY	MAS LBS	25 898,25		7 200,14	18 698,11
FONDS DEDIES MISE EN PLACE	CEC	34 142,13			34 142,13
FONDS DEDIES INVESTISSEMENT	ASSOCIATION	4 302,6			4 302,6
FONDS DEDIES SUR DONS	ASSOCIATION	40 812,32			40 812,32
FONDS DEDIES SUR DONS (VELOS)	ASSOCIATION	16 562		16 562	
Total		636 730,32	92 397,61	125 163,63	60 3964,3

Autres informations

Effectifs moyens

ETP moyen prenant en compte les salariés en CDI et CDD au 31/12/2025

Libellé du dossier de paye	ETP Contrat
ARRED ENVOL ST JEAN	39,79
ARRED ENVOL ST JEAN SEAP	10,97
ARRED SER.ACCOMPAGNEMENT	8,24
ARRED SESSAD	7,02
ASSO	3,60
E.S.A.T. M.S	25,37
FAM HEBERGEMENT ST AUBIN	29,02
FAM SOINS SAINT AUBIN	16,17
FDV Le Cerisier SAINT AUBIN	31,59
FOYER L'ETAPE	22,23
MAS "LA MAISON DE L'ARRED"	86,34
MAS Le Beau Site SAINT AUBIN	68,22
SAVP BAPEAUME	3,06
SAVS DUMONT D'URVILLE	2,87
SIEGE	16,89
Total	371,39

Autres informations

Au titre de l'exercice 2025, l'association AXED a isolé les dépenses dites de « frais de siège » des différents établissements. En pratique, les refacturations des établissements ont été comptabilisées dans les comptes 6556 au poste « Autres charges ».

Ces frais de siège représentent un total de 1 497 009 euros.

Contributions volontaires en nature

L'Institut Médico-Educatif bénéficie de la mise à disposition de personnels de l'Éducation nationale dans le cadre de l'accompagnement scolaire des usagers.

Cette contribution volontaire en nature n'a pas fait l'objet d'une valorisation comptable, l'association ne disposant pas des éléments nécessaires à une évaluation fiable de son montant.

Rémunérations

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance au titre de l'exercice.

Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association au titre de l'exercice s'élève à 201 050 euros. Le montant global des avantages en nature accordés au cours de l'exercice s'élève à 9 418 euros

Autres informations

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés ou reçus sont les suivants:

Crédit Coopératif:

- o Prêt 117776 (acquisition pôle santé SESSAD): Promesse affectation hypothécaire pour un montant de 700 000 €uros
- o Prêt 162216 (financement travaux ESAT CO.): Nantissement de compte pour un montant de 585 000 €uros
- o Prêt 061121C: Garanties SOGAMA à hauteur de 61 250 €uros - Cautions de FGMOSS pour un montant de 3675 €uros
- o Prêt C711844: Cautions de CEGC pour un montant de 91 482,56 €uros

Caisse d'Epargne:

- o Prêt 2214385 : Cautions personne morale pour un montant de 675 000 €uros du Département de la Seine Maritime
- o Prêt 4793564 : Cautions de CEGC pour un montant de 13 080 €uros
- o Prêt 4796288: Garantie HCNR pour un montant de 96 535,71 €uros

CIC:

- o Nantissement de compte bancaire rémunéré 46 000 euros (montant garanti à l'origine dans la limite de créance restant due).

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite sont comptabilisés pour un montant de 917 178€.

Il a été tenu comptes :

- du salaire en fin de carrière
- des droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- de la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- du départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- de l'âge de départ à la retraite : 65 ans

De plus, un contrat de capitalisation a été signé, sur les exercices antérieurs, pour un placement évalué au 31/12/2025 à 104 352 €. Le montant placé étant comptabilisé en TIAP (compte 273XXX); des provisions complémentaires sont constatées annuellement, afin d'ajuster comptablement les placements opérés par les salariés.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 46 958 €TTC.

Concours public et subventions ventilés par financeurs

Financier	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
Agence Régionale de Santé	17 622 910,96	337 791,44	35 371,86
Conseil départemental	5 683 454,25	147 966,67	77 309,59
Autres organismes publics	0	0	0
Total	23 306 365,21	485 758,11	112 681,45